

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, session 2025

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, au titre de l'année 2025 :

Madame CHAMS Yasmina, igr, présidente, Ens de Lyon, Lyon.

Madame GAVEND Catherine, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Université Lyon 3, Lyon.

Madame DE BELLEFON Estelle, attachée principale d'administration de l'état, experte, Université Lyon 3, Lyon.

Monsieur PANTALACCI Eric, attaché d'administration de l'état, Ens de Lyon, Lyon.

Monsieur ANTONIOU Néofytos, assistant ingénieur, suppléant, Ens de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 18 juillet 2025


Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
La directrice générale des services

Cécile O'BRIEN